

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [Diaconat.catholique](http://Diaconat.catholique)

DES DIACRES  
POUR UNE EGLISE SERVANTE

Hubert RENARD

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

## TABLE DES MATIERES

<b>1. QUELQUES TEXTES FONDAMENTAUX .....</b>	<b>1</b>
<b>2. LE MINISTÈRE DIACONAL .....</b>	<b>2</b>
2.1.    SERVITEUR DU CHRIST .....	2
2.2.    SERVITEUR DE L'ÉGLISE.....	2
2.3.    SERVITEUR DES HOMMES .....	3
<b>3. L'ORDINATION DIACONALE.....</b>	<b>4</b>
3.1.    L'ORDINATION D'UN DIACRE NE MET PAS UN CHRETIEN A PART DE LA COMMUNAUTE DES HOMMES : .....	4
3.2.    L'ORDINATION D'UN DIACRE NE MET PAS UN CHRETIEN A PART DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE.....	5
3.3.    L'ORDINATION D'UN DIACRE DOIT FAVORISER L'ENRACINEMENT DE L'ÉGLISE DANS LA VIE DES HOMMES.....	5
3.4.    L'ORDINATION ENGAGE LE DIACRE DANS LE MINISTERE APOSTOLIQUE .....	6
3.5.    DIACONAT ET EPISCOPAT .....	6
<b>4. LES TACHES DIACONALES.....</b>	<b>7</b>
4.1.    LE POINT FORT DU DIACONAT : LE SERVICE .....	7
4.2.    DIACONAT ET PRESIDENCE.....	8
<b>5. CONCLUSION.....</b>	<b>8</b>

Près de 130 diacres ont été ordonnés en France. Par leur vie et l'exercice de leur ministère, ils dessinent un premier profil de ce que sera le diaconat chez nous. Mais tout laisse à penser qu'ils deviendront de plus en plus nombreux. Pour bien accueillir ce fait nouveau, fruit d'une décision du Concile, il convient de bien connaître ce dont il s'agit. Cette réflexion voudrait y aider. Elle aura quatre parties :

- I - Quelques textes fondamentaux
- II - Le ministère diaconal
- III - L'ordination diaconale
- IV - Les fonctions du diacre

## 1. QUELQUES TEXTES FONDAMENTAUX

Le diaconat, comme ordre distinct du presbytérat et de l'épiscopat disparaît au 11ème siècle : les services assurés par les diacres sont alors pris en charge, le plus souvent par des prêtres, des religieux ou des religieuses. C'est le 31 Octobre 1963 que le Concile aura un premier vote d'orientation favorable à la restauration du diaconat "comme un ordre distinct et permanent du Saint ministère selon les besoins de l'Église dans les différents pays".

En septembre 1964, le principe de la restauration est approuvé. Mais "c'est aux Conférences épiscopales qu'il revient de décider, avec l'approbation du Pape, s'il est utile de restaurer le diaconat". Le Concile précise encore "l'autorité ecclésiastique suprême peut décider que le diaconat sera conféré à des hommes d'âge mûr, même s'ils sont mariés" et c'est le n°29 de la constitution "Lumen Gentium" qui précise ce que sera ce ministère. Les diacres sont ordonnés, "non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service". Ils servent le peuple de Dieu "dans la "diaconie" de la liturgie, de la Parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium". Il apparaît déjà que trois choses seront à préciser :

- 1) Que faut-il entendre par "en vue du service ?"
- 2) Comment ce "service" sera-t-il exercé dans le ministère de la Parole, de la liturgie et de la charité ?
- 3) Comment va-t-il se vivre en communion avec l'Évêque et son presbyterium ?

Deux documents pontificaux vont préciser les normes relatives au diaconat permanent "sacrum diaconatus ordinem" en 1967 et "ad pascendum" en 1972, textes disciplinaires où Paul VI décrit le diaconat "comme ordre intermédiaire entre les degrés supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique et le reste du peuple de Dieu, en quelque sorte comme interprète des besoins et des aspirations des communautés chrétiennes, animateur du service ou de la "diaconie" de l'Église auprès des communautés chrétiennes locales, signe ou sacrement du Christ lui-même qui "n'est pas venu pour être servi, mais pour servir".

Nous retiendrons deux choses de ce texte :

- le diacre est "signe ou sacrement du Christ" qui "n'est pas venu pour être servi mais pour servir". Le diacre n'a pas à être plus serviteur que les autres chrétiens mais il a à être "animateur du service ou de la diaconie". Il a à faire en sorte que la dimension du service soit bien vécue dans l'Église.

- Le diaconat est décrit comme un ordre intermédiaire entre les degrés supérieurs de la hiérarchie et le reste du peuple de Dieu. Ce qui est important c'est de retenir comment Paul VI précise ce qu'est cet ordre intermédiaire. On pourrait en effet penser que le Pape prend à son compte la conception antéconciliaire et pyramidale de l'Église que l'on définissait comme une société hiérarchique gouvernée par le Pape et les Évêques. Cela accréditait alors l'idée que le diacre est un "sous-prêtre". Mais quand Paul VI parle du diacre comme d'un intermédiaire, il ne le décrit pas comme quelqu'un qui est entre le sommet et la base mais comme un interprète des besoins et des aspirations de la communauté chrétienne.

C'est en octobre 1966, que l'Assemblée plénière de l'épiscopat français accepte le principe de la restauration du diaconat en France et fait une demande au Saint-Siège en ce sens. L'accord est donné en décembre 1967. En novembre 1968, l'Assemblée plénière "invite les évêques, dans le choix des candidats au diaconat permanent, à tenir le plus grand compte des orientations données par l'assemblée plénière de 1967, de façon à ce que la restauration du diaconat permanent soit pleinement insérée dans l'effort missionnaire de l'Église de France".

Cette proposition sera précisée en 1970 par une note de la commission épiscopale du clergé et des séminaires... Les diacres joindront dans un unique ministère, le service de la liturgie, de la parole et de la charité. Mais tout cet ensemble sera marqué par les options définies par l'Assemblée épiscopale de 1967 pour une action pastorale qui accorde priorité aux appels que constituent l'incroyance, la misère et le sous-développement... Il n'a pas semblé opportun d'appeler au diaconat des hommes qui auraient été de simples animateurs liturgiques chargés seulement de présider l'assemblée chrétienne en l'absence de prêtre, d'y annoncer la parole de Dieu et de distribuer la Sainte Eucharistie.

Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ.

## 2. LE MINISTÈRE DIACONAL

Vous le savez, "minister" et "diakonia" sont deux mots qui ont la même signification. "Minister" vient du latin et désigne celui qui agit sous les ordres d'un "magister", c'est donc un serviteur et en grec "diakonia" signifie service et "diakonos" serviteur. Ce qui revient à dire que tout ministère est un service mais il y en a un qui, d'une certaine manière, n'est que cela.

Mais serviteur de qui ? du Christ - de l'Église - des hommes tout à la fois.

### 2.1. SERVITEUR DU CHRIST

Paul VI le précise. Le diacre est signe ou sacrement du Christ lui-même qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir, qui ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu, mais il s'anéantit lui-même en prenant la condition d'esclave (Phil. 2, 6-7).

### 2.2. SERVITEUR DE L'ÉGLISE

Mais cette attitude le Christ l'attend du peuple de Dieu. "Lorsqu'il eut achevé de leur laver les pieds, Jésus prit son manteau, se remit à table et leur dit : "Comprenez ce que je vous ai fait ! Vous m'appelez "le Maître et le Seigneur" et vous dites bien car je le suis. Dès lors, si je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et le maître, vous devez vous aussi vous laver les pieds les uns aux autres, car c'est un exemple que je vous ai donné : ce que j'ai fait pour vous, faites-le vous aussi. En vérité en

vérité, je vous le dis, un serviteur n'est pas plus grand que son maître ni un envoyé plus grand que celui qui l'envoie. Sachant cela vous serez heureux si du moins vous le mettez en pratique". (Jean 13, 12-17).

C'est pourquoi l'Église n'existe que pour servir, comme le proclame le message de Vatican II au monde. "Bien loin de nous détourner de nos tâches terrestres, notre adhésion au Christ dans la foi, l'espérance et l'amour nous engage tout entiers au service de nos frères, à l'exemple de notre maître adorable "qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir". C'est pourquoi l'Église n'est pas faite pour dominer mais pour servir..." Il a donné sa vie pour nous. Nous devons donc à notre tour livrer notre vie pour nos frères.

C'est pourquoi le diacre représente un constant appel à l'Église pour qu'elle soit servante, servante du Seigneur et des hommes ou plus exactement servante du Seigneur pour et par le service des hommes.

Cet appel s'adresse à tous les chrétiens mais, d'abord, aux ministres de l'Église à commencer par les évêques et les prêtres toujours menacés par le cléricalisme. C'est ainsi qu'une note doctrinale du Comité national pour le diaconat précise : "ce sens du service humble doit avoir en principe sa répercussion sur l'Église et sur l'ensemble des ministères, une sorte de rappel de l'humilité fondamentale du Christ. (cf. le lavement des pieds). Parmi les ministres ordonnés, il y en a - les diacres - qui manifestent de façon privilégiée que les ministres quels qu'ils soient ne sont chefs qu'en étant serviteurs". <sup>1</sup>.

## 2.3. SERVITEUR DES HOMMES

Cette diaconie s'exerce aussi au service des hommes dans leurs besoins les plus fondamentaux. Monseigneur COFFY, dans son rapport doctrinal sur la mission, à l'Assemblée plénière des évêques en octobre 1981, les décrit comme ceci. "On parle des hommes malades de la solitude, d'un nombre croissant de marginaux, d'un monde de la santé qui transforme l'homme en objet, d'une société qui a développé ses moyens mais qui n'a plus de fin. On souligne également que les solidarités se désagrègent, que des exclusions de groupes à groupes se durcissent. On remarque enfin que, vivant dans une société éclatée, l'homme lui-même est divisé dans son être profond". <sup>2</sup>

Face à cela quelle est la mission diaconale de l'Église ? Le Père COFFY lui assigne une triple dimension :

- \* Le service de la réconciliation de l'homme avec Dieu : Cela exige que l'Église crée des conditions et des lieux pour que les hommes prennent conscience de leur dimension religieuse, de l'appel que Dieu leur adresse.
- \* Le service de la réconciliation des hommes entre eux : là où ils ont à communiquer dans leurs différences sans s'anéantir, où ils ont à apprendre à vivre leur solidarité.
- \* Le service de la solidarité au nom de l'Évangile : Comme le rappelle le synode des évêques de 1971 : "le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui

<sup>1</sup> - Le diaconat dans le ministère de l'Église :

Commission théologique du comité national du diaconat dans "Diaconat aujourd'hui" n°11 - juin 1980.

<sup>2</sup> - La Mission : essai de lecture théologique

Monseigneur COFFY, dans l'ÉGLISE QUE DIEU ENVOIE - Le Centurion p.58 et 62.

est la mission de l'Église pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive". La communion reçue de Dieu se traduit dans une solidarité prioritaire avec ceux qui n'ont pas leur place dans la société et dont la situation manifeste à quel point cette société est distante du Royaume. Cette solidarité conduit à des choix toujours à préciser en fonction des situations : choix de bienveillance envers les étrangers présents en France, envers les familles prises dans le cycle infernal de la misère, choix des transformations sociales permettant l'accueil et la promotion véritable de tous les marginaux.<sup>2</sup>

Avant de poursuivre, il convient de bien préciser la relation du diaconat au "service". On entend dire : le diacre n'a pas l'exclusivité du service. De fait, chaque baptisé a à être signe du Christ serviteur. À ce titre, le diacre n'est ni plus ni moins serviteur que n'importe quel autre chrétien. Sa responsabilité propre de diacre est autre.

Il existe dans la vie de l'Église un rapport dialectique entre tous et quelques-uns. Prenons un exemple. Tous les chrétiens sont responsables de l'éducation de la foi, quelques-uns sont catéchistes, non pas pour que l'ensemble des croyants se déchargent sur eux mais au contraire pour permettre à tous de réaliser convenablement leur mission d'éducateur de la foi. De même, le diacre ne sera pas plus "serviteur" que les autres, mais il a la mission de permettre à tous de le devenir. C'est ce qu'exprime Paul VI quand il dit que le diacre est "animateur du service ou de la diaconie de l'Église", autrement dit : tous sont appelés à être serviteurs mais quelques-uns (les diacres), ont à faire en sorte que cette diaconie soit bien vécue.

### 3. L'ORDINATION DIACONALE

Parmi les questions qui reviennent constamment concernant l'ordination diaconale, il y a celles-ci : "Qu'est-ce que l'ordination va changer ?" "Qu'est-ce qu'un diacre a en plus qu'un laïc ?" "Que peut-il faire qu'un laïc ne peut pas faire ?". De fait, si l'on s'en tient aux tâches que l'Église confie aux diacres, on peut dire qu'un laïc peut faire tout ce qu'il fait sauf administrer solennellement le baptême et bénir les mariages.

Inversement, on craint que l'ordination "cléricalise" des laïcs, constitue les diacres en un corps d'hommes consacrés qui seraient en dehors, au-dessus ou en face du peuple chrétien. On craint la récupération cléricale de militants ou en tout cas, on redoute l'utilisation pour l'animation de la communauté de chrétiens engagés dans la vie des hommes.

#### 3.1. L'ORDINATION D'UN DIACRE NE MET PAS UN CHRETIEN A PART DE LA COMMUNAUTE DES HOMMES :

L'ordination n'est pas une consécration religieuse. Consacrer c'est mettre à part pour Dieu. Les religieux et les religieuses sont des consacrés et leur vœu de chasteté, notamment, est signe de cette consécration. Ils "consacrent" toute leur personne, notamment leur capacité d'aimer, à Dieu. On a pu confondre consécration et ordination parce qu'on a proposé la spiritualité religieuse comme modèle pour le prêtre. C'est ainsi, par exemple, que le petit dictionnaire de théologie catholique dit ceci : "la consécration d'une personne s'identifie, dans la plupart des cas, avec l'ordination cléricale".

Précisons encore que l'ordination diaconale n'est pas la consécration d'une attitude spirituelle de pauvreté ou de petitesse. Certes, celle-ci demande cette attitude spirituelle. "Le diacre a quelque

chose d'essentiel à voir avec la béatitude de la pauvreté" dit le Comité national pour le diaconat. Mais le diaconat est le don d'une charge liée à la mission.

Loin d'être à part, pour caractériser leur ministère, les diacres insistent souvent sur le lien qu'il y a entre le service que l'Église leur confie et leur situation d'hommes ayant une profession, engagés socialement, insérés dans un quartier, mariés la plupart du temps.

Essayons de comprendre l'importance attachée à leur insertion dans le monde.

Les grands textes de Vatican II, notamment "Gaudium et spes" et " Ad Gentes", relayés par toute une réflexion et plus particulièrement en France par les documents de l'Assemblée plénière des Évêques ont accrédité l'idée que "l'Église est cette part de l'humanité qui demeure tendue vers le Royaume". C'est pourquoi elle est celle qui reconnaît le projet humain, le prend au sérieux, le vit avec les hommes, s'engage avec eux, y découvre au milieu d'ambiguïtés, l'ébauche du Royaume, mais en même temps, elle est celle qui en dénonce les insuffisances foncières afin qu'il s'ouvre toujours plus au Royaume ".<sup>3</sup>

Cette conscience qu'a l'Église d'avoir partie liée avec l'humanité, même si elle ne s'identifie pas à elle, va tout naturellement l'amener à privilégier l'existence d'un ministère ordonné qui prenne de plus en plus en compte la vie des gens afin que le Royaume soit annoncé là où le monde s'édifie. C'est ainsi que, le plus souvent, les diacres sont ordonnés pour ceux avec qui ils vivent et collaborent déjà, à la différence des prêtres dont la mission est, en général, moins liée à leur enracinement sociologique.

### **3.2. L'ORDINATION D'UN DIACRE NE MET PAS UN CHRETIEN A PART DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE**

Quand l'Église ordonne un diacre, elle ne retire pas un laïc de son milieu de vie, elle ne fait pas de lui un déraciné, un homme sans solidarité mais elle n'en fait pas non plus un clandestin ou un marginal de l'Église. Par son ordination, il est relié officiellement à l'Évêque qui lui impose les mains mais il est aussi reconnu publiquement par la communauté où il est inséré.

Au début de l'ordination, un membre de l'assistance s'adresse à l'Évêque et dit : "Père, la communauté chrétienne de... vous présente un de ses membres et demande que vous l'ordonniez diacre".

L'ordination est donc bien d'abord une démarche de la communauté chrétienne qui reconnaît que l'Esprit est déjà à l'œuvre dans l'un de ses membres, qu'il est apte à participer à l'édification de l'Église pour que celle-ci soit vraiment diaconale. C'est dans et avec l'Église d'un lieu donné que cela se vit.

### **3.3. L'ORDINATION D'UN DIACRE DOIT FAVORISER L'ENRACINEMENT DE L'ÉGLISE DANS LA VIE DES HOMMES.**

C'est donc le plus souvent, à la conjonction de leur double statut social et ecclésial que les diacres vivent leur ministère. Les diacres appellent la mise en place de communautés à partir de ce que vivent et entreprennent les hommes avec lesquels ils sont en lien. Leur insertion humaine les amène à rendre l'Église présente dans des secteurs où les communautés ont peu d'existence et où l'engagement des chrétiens fait souvent défaut : malades, handicapés, immigrés, foyers en difficulté, catégories de personnes qui rejoignent mal l'institution ecclésiale.

<sup>3</sup> - Église, signe de salut au milieu des hommes. Mgr Coffy - Le Centurion, p.45.

En effet, malgré tout le travail de l'action catholique notamment, l'Église reste trop souvent perçue comme une institution essentiellement culturelle. C'est le clocher qui est le symbole de l'Église. En insérant le ministère des diacres dans leur vie ou leur vie dans leur ministère, l'Église se donne une chance de transformer à la fois l'image qu'elle se donne d'elle-même, et son centre de gravité. Elle manifeste que ce n'est pas seulement à partir de préoccupations religieuses qu'elle s'édifie mais à partir de la vie des hommes.

Toutefois, cette démarche ne pourra être perçue comme celle d'une Église qui se rapproche de ceux dont elle est éloignée, que dans la mesure où cet effort devient celui de la communauté chrétienne dans son ensemble.

Si les diacres sont des francs-tireurs qui agissent de façon isolée ou se marginalisent avec les marginaux, ils ne permettront pas à l'Église d'exprimer la sollicitude de Jésus à l'égard de tous les hommes.

### 3.4. L'ORDINATION ENGAGE LE DIACRE DANS LE MINISTÈRE APOSTOLIQUE

On peut distinguer deux types de ministère. Il y a d'abord ceux qui sont utiles au fonctionnement de l'Église. Il faudra toujours des hommes et des femmes pour former le peuple chrétien, formuler le message évangélique dans les cultures et langages contemporains, assurer la gestion matérielle de l'institution ecclésiale, etc... Ces tâches sont indispensables à la bonne marche de l'Église. Cependant, ceux qui les accomplissent ne sont pas ordonnés.

Par contre, il y a des ministères qui ne sont pas d'abord liés au fonctionnement mais qui sont là surtout pour maintenir l'Église dans son authenticité, dans ce qui la constitue comme Église. Si ce qu'ils ont à faire vivre ne se réalise pas, il ne manque pas seulement quelque chose à l'organisation, au fonctionnement de l'Église mais quelque chose qui lui est essentiel sur quoi elle s'enracine.

Ce type de ministère s'inscrit dans la continuité du ministère des apôtres qui ont reçu de l'Esprit Saint, mission et grâce pour maintenir l'Église dans son authenticité, telle que le Christ l'a établie. C'est cette grâce qui est accordée à ceux qui reçoivent le sacrement de l'ordination.

On comprend alors pourquoi le diaconat est un ministère ordonné. Il est essentiel à l'Église d'être diaconale. Le peuple de Dieu n'est vraiment lui-même que s'il est un peuple de serviteurs à l'image du Christ serviteur. Le diacre a donc à permettre que quelque chose d'essentiel du mystère du Christ soit vécu dans l'Église. C'est pour cela qu'il reçoit ce ministère dans le sacrement de l'ordination.

### 3.5. DIACONAT ET EPISCOPAT

Le décret du Concile sur la charge pastorale des évêques précise qu'il n'existe qu'un seul ministère apostolique, exercé en plénitude par l'épiscopat et auxquels participent les membres du presbytérat et du diaconat. Les prêtres participent à ce ministère en exerçant le ministère de la présidence, les diacres le ministère du service.

Cela signifie d'abord que le diacre n'est ni un aide, ni un concurrent du prêtre, parce que sa mission est autre. Cela signifie aussi qu'il est directement associé au ministère de l'Évêque.

Il arrive que l'on dise : "on ne voit pas ce que l'ordination apportera de plus et d'autre à des chrétiens actifs ?"- Qu'est-ce que cela changera dans leur vie et pour l'Église. En effet, si ce chrétien exerçait déjà, comme laïc, un ministère d'Église, il ne fera peut-être pas autre chose que ce qu'il fait déjà mais il le fera autrement. Par son ordination, il engage l'Église et l'Évêque autrement. Il donne à un secteur humain ou ecclésial déterminé un visage concret et démultiplié du ministère épiscopal. En outre,



parce qu'il est associé au ministère de l'Évêque, il a également à l'informer des besoins qu'il découvre et qui découlent de la mission de service qui incombe à l'Église.

## 4. LES TACHES DIACONALES

Si l'on fait l'inventaire des fonctions attribuées aux diacres, on peut faire sienne cette formule à l'emporte-pièce : le diacre peut faire tout ce que fait le prêtre, sauf présider à l'Eucharistie, donner le sacrement de la réconciliation et celui des malades. Par contre, il peut administrer solennellement les baptêmes, assister aux mariages et les bénir.

Mais préciser les choses de cette façon pourrait accréditer cette idée que le diacre est, quoiqu'on en dise, un "prêtre en réduction". Ce serait surtout sacrifier à cette habitude fâcheuse et malheureusement trop ancrée dans nos esprits, de partir du ministère du prêtre pour définir tout autre ministère. Alors que la question qu'il faudrait nous poser est celle-ci : "A quels besoins des hommes pense l'Église en attribuant telle ou telle fonction à tel ministre ?".

On s'aperçoit que le diacre n'administre pas les sacrements de l'Église déjà rassemblée : Eucharistie, Pénitence, sacrement des malades. Par contre, on lui confie les sacrements qui reçoivent non seulement les chrétiens ayant fait un choix net de l'Évangile, mais aussi ceux qui, tout en ayant commencé une démarche de foi, ne vivent pas nécessairement une adhésion claire et entière à Jésus-Christ. C'est en effet le cas, dans la pratique actuelle, de ceux à qui est donné le baptême ou qui se donnent le sacrement de mariage. C'est ce que met en évidence la commission théologique du Comité national du Diaconat lors qu'elle déclare : "Le fait que le diacre ne préside pas l'Eucharistie représente une tension signifiante entre la cellule d'Église qui est déjà là et l'Église plus large et non encore advenue".<sup>1</sup>

C'est dans cette logique que la commission pense que le diaconat devrait se donner une stature repérable autour de deux critères :

- Le critère de la mission : Le diaconat devra toujours garder un rapport concret avec les marginaux, les incroyants, les peu ou non-chrétiens, les non-pratiquants
- Le critère d'édification de communautés chrétiennes adaptées à notre temps. En lien avec le critère précédent, le diaconat ne devrait-il pas être au service de ces communautés que l'on appellerait "communautés du seuil" : au seuil de la foi, au seuil de l'Église traditionnelle, etc... ?

Notons que le texte parle de "tension" entre "Église déjà là" et "Église non encore advenue". En effet, il ne s'agit pas de distinguer, voire d'opposer une Église qui serait tout entière au service de l'animation des communautés et une Église tout entière tournée vers l'évangélisation et dont le diacre serait un des ministres. Ce qui est proposé, c'est qu'il serve de relais entre une Église qui déjà se rassemble et une autre davantage en devenir.

### 4.1. LE POINT FORT DU DIACONAT : LE SERVICE

Les diacres servent le peuple de Dieu "dans la "diaconie" de la liturgie, de la parole et de la charité". Cela signifie que ce triple ministère est animé par une dynamique de service. L'"inclusion mutuelle de la parole, de la charité et de la liturgie", dit Hervé LEGRAND, se fait selon une logique spécifique au diaconat, celle du service. Le point fort du diaconat est d'être "le signe du Christ lui-même venu pour

servir et non pour être servi". Là où est le service du frère, en son besoin matériel ou spirituel, là doit se trouver le diacre.

"C'est dire qu'il devra y avoir une dynamique dans le service diaconal, quelle que soit la diversité de ses formes concrètes. Cette dynamique ne sera pas centrifugée (c'est-à-dire partant de l'autel vers le service) mais plutôt centripète (c'est-à-dire partant du service des frères vers la parole et l'autel), ouvrant ainsi constamment le service de la parole et de la célébration liturgique à ce qui en fait le cœur : l'agapé. Dans cette articulation, l'opposition entre service de la société et service de l'Église devient bien artificielle. <sup>4</sup> (Cela ne signifie pas que des diacres ne seront pas appelés pour le service de la parole ou de la liturgie, mais cela veut dire que ces ministères ne sauraient s'exercer sans une relation clairement vécue et explicitée avec le service du frère).

## 4.2. DIACONAT ET PRESIDENCE

Si les diacres exercent le ministère du service et les prêtres celui de la présidence, est-ce à dire qu'ils doivent renoncer à toute présidence de la communauté ? Lumen Gentium précise ainsi les attributions du diacre : "Il appartient aux diacres d'administrer solennellement le baptême, de conserver et distribuer l'Eucharistie, d'assister au nom de l'Église au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner lecture aux fidèles de la Sainte Écriture, d'instruire et exhorter le peuple, de présider au culte et à la prière des fidèles, d'être ministres des sacramentaux, de présider aux rites funèbres et à la sépulture". (L.G.n°29). Ces précisions montrent que la présidence d'un certain nombre d'actes de la communauté revient au diacre. Mais il ne faut pas confondre ces présidences avec la présidence de l'Église.

Si le diaconat était un ministère de présidence, on en ferait une suppléance du presbytérat. Cette confusion n'est pas illusoire, tant il est vrai que l'on est tenté d'utiliser le diaconat pour pallier le manque de prêtres. Il y a des diacres, par exemple, qui assurent, dans les paroisses urbaines notamment, "leur" tour pour la prédication, "leur" tour pour la célébration des mariages. Ils ne contredisent probablement pas la discipline ecclésiastique. Mais ils acceptent alors le risque d'être assimilés aux prêtres et de ne pas permettre aux chrétiens de découvrir la signification de leur ministère. Redisons-le, ce qui spécifie le diaconat, c'est le ministère du service. Pour cela le diacre aura plus d'une fois à assurer une présidence ecclésiale mais il ne saurait assurer la présidence de l'Église.

## 5. CONCLUSION

Les diacres vont se multiplier. Les Évêques ne vont plus se contenter d'ordonner les candidats qui se présentent mais ils sont décidés à interpeller directement des chrétiens. C'est dire qu'il y a là un ministère disponible pour façonner l'Église de l'an 2000. Il nous appartient d'en faire ou non un instrument pour signifier la tendresse prévenante de Dieu pour l'homme d'aujourd'hui. Notre responsabilité est immense.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [Diaconat.catholique](#)

---

<sup>4</sup> - Vocation, ordination et ministère des diacres. Hervé LEGRAND, dans "Diaconat aujourd'hui" n° 12-13 - septembre 1980, p.20.